



Indûment et excessivement punitif ?

Les allégations selon lesquelles le système judiciaire britannique emprisonne à tort des milliers de personnes ne concordent pas avec les preuves

Theodore Dalrymple

Theodore Dalrymple est chercheur associé au Manhattan Institute et éditeur au City Journal. Il est médecin psychiatre à la retraite et a travaillé à la prison de Birmingham.

Résumé

En Grande-Bretagne, presque toutes les personnes instruites croient savoir que le système pénal est d'une grande sévérité, une sévérité injustifiée et même cruelle et que des milliers de personnes languissent en prison sans avoir rien fait de vraiment grave.

Cette croyance est à l'opposé de la réalité. Non seulement l'immense majorité des détenus dans les prisons britanniques sont des multirécidivistes, mais les crimes, y compris les crimes les plus graves, ne sont en général punis que par des peines très légères.

En fait, ce qui est remarquable en Grande-Bretagne, ce n'est pas qu'il y ait tant de criminalité, mais si peu, car le système pénal ne fait pas grand-chose pour la dissuader.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Edité par l'Institut Pour la Justice
Association loi 1901

Contacts :
01 45 81 28 15
publications@institutpourlajustice.org

Cet article a été originellement publié dans le *City Journal*, summer 2019, sous le titre «Unduly and harshly punitive?». Traduit de l'anglais par Laurent Lemasson

La nature humaine est-elle bonne, est-elle mauvaise, n'est-elle ni l'une ni l'autre ? Est-elle fixée de manière immuable, infiniment malléable, ou quelque chose entre les deux ? Ces questions ne sont peut-être pas susceptibles de réponses définitives, mais ceux d'entre nous qui aiment réfléchir sur cette espèce particulière (la nôtre) qu'Alexander Pope appelait « la gloire, la plaisanterie et l'énigme du monde » se sentent néanmoins tenus de les poser. Je ne pense pas que nous ayons beaucoup dépassé la liste de Pope dans notre compréhension fondamentale de nous-mêmes – en dépit de ce que prétendent les darwinistes, les marxistes, les freudiens et bien d'autres.

La meilleure réponse que je puisse donner à ces énigmes, que j'admets être totalement non scientifique, est la suivante. Les hommes naissent avec une propension naturelle au bien ou au mal, sur une sorte de continuum et dans une distribution normale, c'est-à-dire sur une courbe en forme de cloche, la plupart des gens se situant entre le meilleur et le pire. Il semble certainement y avoir des gens qui, dès leur plus jeune âge – en fait, dès le plus jeune âge où une action indépendante est possible – font montre de ce que la plupart des gens jugeraient être de la méchanceté. Dès qu'ils sont capables d'arracher les pattes et les ailes d'une mouche, par exemple, ils le font ; dès qu'ils sont capables de détruire des choses sans raison particulière, ils le font. Leur plaisir vient du mal qu'ils infligent aux autres, et ils prennent un tel plaisir, si ce n'est durant toute leur vie, du moins durant de nombreuses années.

Leur mauvais caractère semble donc être une condition quasi-neurologique, génétique, ou du moins congénitale. Ils ne sont pas mentalement déficients au sens habituel du terme ; ils souffrent plutôt de ce que le médecin et anthropologue britannique James Cowles Prichard a nommé le premier, en 1835, « la démence morale » (ou font souffrir les autres de cette « démence », car ils s'en plaignent rarement eux-mêmes). Les philosophes peuvent s'interroger sur la mesure dans laquelle ces personnes devraient être tenues pour responsables de leurs actes, car tenir quelqu'un pour moralement responsable de ses actes exige qu'il ait la capacité d'agir autrement qu'il l'a fait. Je ne fais que souligner l'existence de telles personnes.

Ce que l'on remarque moins souvent, c'est que certaines personnes ont un tempérament anormalement doux, bon ou gentil dès la naissance, et qu'elles le gardent durant toute leur vie. Elles sont sans méchanceté envers les autres, même lorsque d'autres les exploitent ou leur jouent de mauvais tours de manière répétée. Elles sont charitables dans leurs pensées et ne cherchent jamais à se procurer un avantage personnel en abaissant quelqu'un d'autre. Curieusement, elles semblent souvent traverser la vie entourées d'une sorte d'aura protectrice, de sorte qu'aucun mal ne peut pénétrer pleinement jusqu'à elles et détruire leur bienveillance. La même question se pose à leur égard qu'à l'égard de ceux qui sont leurs opposés : jusqu'où faut-il louer quelqu'un pour sa bonté, s'il est bon par nature ?

Quelle que soit la réponse, la plupart d'entre nous, je suppose, se situent quelque part entre ces deux extrêmes. Cela signifie-t-il que nous sommes incapables de changer, en tant qu'individus ou en tant que sociétés ? Cela fait partie de la gloire et de l'énigme auxquelles Pope faisait référence que nous soyons en partie les auteurs de notre propre caractère – pas dans tous les cas, bien sûr, et pas complètement, car incontestablement la physiologie peut parfois l'emporter à la fois sur la pensée consciente et la moralité ; mais dans la plupart des cas et dans des circonstances normales.

En même temps, les circonstances sociales peuvent modifier la répartition normale du

Les circonstances sociales peuvent modifier la répartition normale du bien et du mal chez les individus, dans un sens ou dans l'autre – elles peuvent faire qu'il y aura plus ou moins de personnes bonnes ou mauvaises.

bien et du mal chez les individus, dans un sens ou dans l'autre – elles peuvent faire qu'il y aura plus ou moins de personnes bonnes ou mauvaises. Il y aura toujours des personnes extrêmement mauvaises et d'autres extrêmement bonnes, mais le nombre des gens bons ou mauvais variera en fonction de la direction dans laquelle la distribution normale aura évolué. Mais, quelle que soit la direction prise par la courbe, celle-ci se déplace par le biais d'effets produits sur l'esprit humain.

Par exemple, les sociétés peuvent encourager ou décourager certains comportements par le biais de leurs arrangements juridiques. Lorsque je considère l'état actuel du système pénal britannique, je suis indirectement encouragé à croire en la bonté fondamentale de la nature humaine : car ce qui est remarquable en Grande-Bretagne, ce n'est pas qu'il y ait tant de criminalité, mais si peu, car le système pénal ne fait pas grand-chose pour la dissuader. Cependant, aussi étrange que cela puisse paraître, en Grande-Bretagne presque toutes les personnes instruites croient exactement le contraire, à savoir que notre système pénal est d'une grande sévérité, une sévérité injustifiée et même cruelle. Ils ont été convaincus que notre société envoie beaucoup trop de gens en prison par une propagande constante émanant des journaux de gauche, des médias audiovisuels, et parfois de la magistrature. Selon cette façon de penser, des milliers de personnes languissent en prison sans avoir rien fait de vraiment grave ; pour elles, la prison sert uniquement d'université du crime.

Aussi étrange que cela puisse paraître, en Grande-Bretagne presque toutes les personnes instruites croient exactement le contraire, à savoir que notre système pénal est d'une grande sévérité, une sévérité injustifiée et même cruelle.

Il n'est pas difficile de trouver des exemples de cette attitude. En 2007, le lord juge en chef d'Angleterre et du pays de Galles¹, Lord Woolf, récemment parti à la retraite, a déclaré que de nombreuses personnes qui étaient en prison n'avaient pas besoin d'y être. Il ne semblait pas se rendre compte que cela revenait à admettre qu'il avait dirigé une organisation qui privait de nombreux citoyens de leur liberté sans raison valable, ce qui est en soi un comportement criminel, si ce n'est légalement du moins moralement. Il avait passé plusieurs années de son mandat à essayer de convaincre le gouvernement que moins de gens devraient être envoyés en prison et que ceux qui y sont envoyés devraient purger des peines plus courtes.

Si c'est là l'opinion du lord juge en chef, il n'est guère surprenant que le grand public en vienne à croire que ceux qui comparaissent devant les tribunaux risquent un emprisonnement sommaire et inconsidéré, comme si les juges employaient un équivalent un peu moins féroce du *Bloody Code*, selon lequel, en 1815, pas moins de 215 catégories d'infractions étaient, en théorie, passibles de mort. Dans la pratique, le Code était beaucoup moins sanglant que le souvenir qu'il a laissé, et son application était inégale. En moyenne, selon ses dispositions, au milieu du XVIII^e siècle, moins d'une exécution avait lieu pour 100 000 habitants, soit environ 56 par an. Cela représentait tout de même un nombre important pour une population de 8 millions d'habitants - l'équivalent d'environ 2 240 par an dans les États-Unis aujourd'hui - mais un nombre plus petit, probablement, que ne l'imaginent ceux qui en ont entendu parler.

Des statistiques sont fréquemment citées pour démontrer qu'un grand nombre de personnes en Grande-Bretagne sont emprisonnées à tort, et il est clairement immoral de restreindre la liberté de quiconque sans raison valable. Un chiffre particulièrement populaire dans ce contexte est celui selon lequel la Grande-Bretagne a le taux d'incarcération le plus élevé de tous les pays d'Europe occidentale, ce qui se trouve être vrai. « Avec un taux de 146 pour 100 000 habitants, l'Angleterre et le Pays de Galles ont la population carcérale la plus élevée d'Europe occidentale », a écrit David Scott dans le *Guardian* en 2017. J'ai vu et entendu cette statistique citée à maintes reprises.

En fait, j'ai eu l'occasion de m'adresser en Grande-Bretagne à des auditoires intelligents et éduqués, ou de m'entretenir en privé avec des gens intelligents et éduqués, et mon expérience est que personne n'ignore cette statistique, ou une statistique semblable, ainsi que la réalité qu'elle est censée mettre en lumière ; mais c'est aussi mon expérience

1 Le premier magistrat du pays en Grande-Bretagne (Ndt).

que personne ne peut dire ce qui cloche avec cette statistique, et pourquoi elle est creuse. Je n'ai jamais entendu ou lu de commentaires critiques à ce sujet.

Mais il est facile de prouver que cette statistique est creuse, conçue plus pour susciter l'émotion que pour stimuler la réflexion. Une simple expérience de pensée devrait suffire. Supposons qu'il existe un pays où il n'y ait qu'un seul prisonnier ; mais supposons aussi qu'aucun crime n'ait jamais été commis dans ce pays. L'existence d'un seul prisonnier serait une injustice, en dépit du taux d'incarcération extrêmement faible du pays.

Il est évident, par conséquent, que les taux bruts d'incarcération, non corrigés en fonction de l'âge (une correction importante étant donné que les adolescents et les jeunes hommes sont beaucoup plus susceptibles que les autres groupes démographiques de commettre des actes conduisant à l'emprisonnement), ne peuvent pas nous en dire beaucoup sur la sévérité ou la clémence relative des systèmes judiciaires. Et lorsque nous faisons une comparaison adéquate, nous constatons que la prétendue sévérité du système pénal britannique, par rapport aux autres systèmes, se révèle être une chimère.

La comparaison internationale des statistiques relatives à la criminalité est une entreprise très difficile. Ce qui est considéré comme un crime varie d'un pays à l'autre, de même que la manière de l'enregistrer et de le classer. Mais celui qui vit par les statistiques meurt par les statistiques, et puisque la statistique selon laquelle la Grande-Bretagne a le plus haut niveau d'incarcération en Europe occidentale vient d'un organisme appelé Eurostat, ce sont les chiffres fournis par cette organisation que je vais utiliser.

La comparaison avec l'Espagne est instructive. En 2015, l'Angleterre et le Pays de Galles comptaient, comme l'a noté le *Guardian*, 146 détenus pour 100 000 habitants, mais l'Espagne en comptait 132 pour 100 000, ce qui est une différence relativement insignifiante. En effet, en 2008, l'Angleterre et le Pays de Galles comptaient 150 détenus pour 100 000 habitants, alors que l'Espagne en comptait 161 : la légère prééminence de la Grande-Bretagne dans ce domaine est donc d'origine récente, ce que l'on ne pourrait jamais deviner en lisant les commentaires à ce sujet.

Cependant, alors que la police en Angleterre et au Pays de Galles a enregistré 2 215 vols pour 100 000 habitants en 2015, celle de l'Espagne n'en a enregistré que 442. La différence est encore plus grande s'agissant des agressions physiques. En Angleterre et au Pays de Galles, la police en a enregistré 764 pour 100 000 habitants, alors qu'en Espagne elle n'en a enregistré que 68, soit pratiquement dix fois moins. Il est peu probable que ces énormes différences résultent simplement de différences dans les méthodes d'enregistrement des délits. Et dans la mesure où cela serait le cas, les différences seraient magnifiées et non réduites, car l'Espagne a, par habitant, environ 60 % de policiers de plus que l'Angleterre et le Pays de Galles. Il semble probable également (bien que je ne puisse pas le prouver) que les policiers espagnols perdent moins de temps à faire respecter le politiquement correct ou à se livrer à d'autres pseudo-activités de police.

En supposant que le système judiciaire espagnol emprisonne les personnes pour des délits tels que les vols et les agressions, il est évident qu'il est beaucoup plus sévère et punitif que le système britannique ; et je laisse aux lecteurs le soin de deviner lequel des deux pays est le plus touché par la criminalité et le plus exposé au crime le plus grave.

Un autre mythe presque universellement accepté par l'intelligentsia britannique (mais pas par les victimes de la criminalité, ces deux groupes habitant des univers sociaux très différents) est que les magistrats et les juges britanniques sont avides d'envoyer en prison autant de personnes que possible, en prononçant des sentences à la manière de la Reine Rouge dans *Alice à travers le miroir*. Selon cette mythologie, les autorités envoient sommairement en prison un grand nombre de délinquants mineurs, dès leur première condamnation. Lors de soirées, j'ai entendu des convives affirmer que de nombreux détenus ne devraient pas être en prison et que seuls les criminels physiquement dangereux devraient être incarcérés.

Lorsque nous faisons une comparaison adéquate, nous constatons que la prétendue sévérité du système pénal britannique, par rapport aux autres systèmes, se révèle être une chimère.

Il arrive malheureusement parfois que des innocents soient emprisonnés, quelques-uns pour de longues années ; et on peut compatir avec la rage et le désespoir des innocents (et de leurs parents et amis) devant l'injustice qu'ils ont subie. Il m'est aussi arrivé, quelques fois, durant ma carrière de médecin pénitentiaire, de rencontrer des détenus qui semblaient avoir été traités avec beaucoup trop de sévérité et dont la peine ne semblait pas prendre correctement en compte les circonstances atténuantes de leur crime. Mais tout système pénal produira des erreurs judiciaires ; et lorsque les gens disent que de telles erreurs ôtent au système judiciaire toute légitimité à punir, je leur demande combien d'erreurs ils s'attendent à voir dans un système qui traite des milliers et des milliers de cas chaque année. Ils ne peuvent jamais répondre à cette question, et je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre non plus.

Ce qui est certain, c'est que l'image de magistrats intempérants et de juges qui enverraient des gens en prison sans réfléchir lors de premières condamnations pour des infractions insignifiantes ne correspond pas à la réalité. Les personnes incarcérées pour une première condamnation représentent moins d'un détenu sur 12, 70% des détenus ont plus de sept condamnations à leur actif et 50% plus de 15 condamnations. Il y a autant de personnes en prison avec 46 condamnations ou plus qu'il y a de détenus condamnés pour la première fois. De plus, il faut toujours garder à l'esprit que le nombre de condamnations d'un détenu n'est pas égal au nombre d'infractions qu'il a commises. Des recherches menées par le *Home Office* (le ministère britannique de l'Intérieur) et par la police du Hertfordshire montrent que les délinquants de carrière commettent plus de 140 infractions par an. Des prisonniers, assurés que je ne le révélerais à personne, m'ont avoué qu'ils avaient commis au moins dix fois plus de crimes que tous ceux dont ils avaient été accusés. La police gonfle son taux d'élucidation par diverses méthodes, mais elle reconnaît quand même que seulement 5% des cambriolages donnent lieu à la mise en accusation de quelqu'un. Et seulement 57 % des condamnés pour cambriolage sont envoyés en prison, ce qui signifie que, tout au plus, 3 % des cambriolages aboutissent à une peine de prison pour leur auteur.

Non seulement la probabilité qu'un cambrioleur soit attrapé et envoyé en prison est faible mais, même s'il est pris et envoyé en prison, il n'y restera que pour une courte durée et sera bientôt libéré – le plus souvent pour recommencer. En 2012, par exemple, la peine moyenne pour cambriolage était de 15,4 mois, en dépit du fait que les cambrioleurs condamnés cette année-là avaient (en moyenne) 12 condamnations pour cambriolage à leur actif. Ce qui signifie que, avec la remise de peine de 50 %, les cambrioleurs condamnés en 2012 restaient en prison pendant 7,7 mois, soit 231 jours.

Cela signifie que, en supposant une compétence moyenne, un cambrioleur en Grande-Bretagne pouvait s'attendre à purger un peu moins de six jours de prison pour chaque cambriolage qu'il avait commis. En partant de l'hypothèse raisonnable que la plupart des cambrioleurs n'étaient pas des A. J. Raffles ou des Arsène Lupin - des hommes appartenant à la classe supérieure, ennuyés par la respectabilité et excités à l'idée de violer la loi - mais plutôt des jeunes hommes ayant des capacités limitées à gagner leur vie, cela rendait le cambriolage économiquement rationnel ; car il était certainement possible pour les cambrioleurs, dans la grande majorité des cas, de voler et de revendre des biens ayant plus de valeur que ce qu'ils auraient pu gagner par une semaine de travail honnête – qui plus est pour un effort bien moindre. La question, dès lors, n'était pas de savoir pourquoi certains de ces jeunes hommes étaient des cambrioleurs, mais pourquoi certains d'entre eux ne l'étaient pas. A cette question, plus d'une réponse peut être proposée : que beaucoup n'avaient pas assez de courage, que la notion d'homo economicus est aussi mythique que l'idée que le système judiciaire britannique serait sévère, que l'honnêteté et la bonté sont naturelles à l'être humain même au plus bas niveau de l'échelle socio-économique, ou tout simplement que (comme un avocat en Nouvelle-Zélande me l'a dit un jour) ces jeunes hommes n'étaient pas bons en calcul. Je laisse à d'autres le soin de trouver l'explication, mais la situation n'a pas beaucoup changé depuis.

L'une des raisons pour lesquelles un crime aussi grave que le cambriolage est puni par des peines aussi légères, c'est que les peines sont également légères pour des crimes qui sont encore plus graves.

L'une des raisons pour lesquelles un crime aussi grave que le cambriolage est puni par des peines aussi légères, c'est que les peines sont également légères pour des crimes qui sont encore plus graves. On peut mesurer l'indulgence irresponsable du système par le cas de Theodore Johnson, un homme de 64 ans récemment condamné à au moins 26 ans d'emprisonnement pour son troisième homicide. En 1981, Johnson, un immigrant jamaïcain arrivé depuis peu de temps, s'était disputé avec sa femme. Elle lui avait dit qu'il n'était pas assez bien habillé pour aller à l'église et, au cours de l'altercation qui avait suivi, il l'avait frappée à la tête avec un vase puis l'avait tuée en la poussant depuis le balcon de leur appartement, au neuvième étage. Il avait été reconnu coupable non pas de meurtre mais, étant donné qu'elle l'avait provoqué, simplement d'homicide involontaire et condamné à trois ans d'emprisonnement.

En 1993, il avait étranglé sa petite amie d'alors parce qu'elle le quittait pour un autre homme. Cette fois encore il avait été reconnu coupable seulement d'homicide involontaire, au motif qu'il souffrait d'un trouble de la personnalité et n'était donc pas entièrement responsable de ses actes. Bien que je sois opposé à l'idée qu'une personne devrait être punie en fonction de spéculations sur sa conduite future, une idée qui est incompatible avec l'Etat de droit, il est certainement étrange d'infliger une peine moindre à un homme *parce qu'il est plus susceptible de récidiver*, comme ce doit être le cas s'il est admis que son deuxième homicide était réellement la conséquence de son trouble de personnalité, un état incurable.

Johnson avait été envoyé dans un hôpital psychiatrique fermé, où il était resté pendant deux ans, puis il avait été libéré sous la condition qu'il informerait ses médecins s'il entamait une liaison avec une autre femme. En réalité il avait une telle liaison avant même sa libération, mais il réussit à la cacher à ses médecins pendant 20 ans. La première fois qu'ils l'ont su, c'est après qu'il se soit jeté sous un train, se blessant gravement. La police s'était alors rendue à son appartement, où elle avait trouvé une femme étranglée avec la ceinture d'une robe de chambre et dont le crâne avait été défoncé par un arrache-clou. Elle l'avait quitté pour un autre homme en raison de sa possessivité, mais, sachant pourtant qu'il avait déjà commis deux homicides, elle avait imprudemment accepté de retourner à son domicile pour l'aider dans une tâche administrative. Mais, même après trois homicides, le système judiciaire ne put pas se résoudre à dire que Johnson ne serait jamais libéré. Il est très probable qu'il mourra en prison - mais pas certain.

Les commentaires provoqués par l'affaire ont montré à quel point l'intelligentsia britannique a été émasculée par des années de verbiage sociologique, psychologique et criminologique. La question posée par la plupart des commentateurs était de savoir comment Johnson avait pu cacher pendant si longtemps sa liaison avec une femme aux services psychiatriques, comme si ces derniers étaient une sorte d'agence de détectives privés. Il semble avoir échappé à l'attention des commentateurs que les conditions de sa libération étaient imprudentes à l'extrême, et totalement hors-sujet.

Si un homme n'est emprisonné que durant cinq ans pour avoir tué deux femmes (ses excuses sont maintenant reconnues comme ayant été inventées), il n'est pas surprenant que les cambrioleurs ne passent que six jours en prison pour chaque cambriolage qu'ils ont commis. Ce qui est remarquable, c'est que, au sein de l'intelligentsia britannique, le système judiciaire britannique soit presque universellement considéré comme indûment et excessivement punitif et que cette croyance soit imperméable au raisonnement ou aux preuves. En Grande-Bretagne, certainement comme ailleurs, les personnes sans instruction ont parfois une meilleure compréhension de la réalité, bien qu'intuitive, que les personnes instruites.

Il est certainement étrange d'infliger une peine moindre à un homme parce qu'il est plus susceptible de récidiver, comme ce doit être le cas s'il est admis que son deuxième homicide était réellement la conséquence de son trouble de personnalité, un état incurable.